



**CHOISY.le-ROI**

Mis en ligne le  
03 AVR. 2025

N° 25.0552

DB&MG – pôle exploitation  
CS/YR

**ARRÊTÉ PRONONCANT L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER  
OU DE MODIFIER UN ERP  
Pavillon des lions - 2 Place Pierre Sémard - 94600 Choisy-le-Roi**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 122-3, L. 161-1 à L. 165-7, R. 122-5 à R. 122-21, R. 122-30, R. 122-31, R. 122-35, R. 164-1 à R. 165-21, L 143-1 a L. 143-3, R. 143-1 à R. 143-47, R. 184-4 et R. 184-5 ;

**Vu** le décret ministériel n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/00138 du 18 janvier 2021 fixant la composition et les attributions de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**Vu** l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

**Vu** l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**Vu** l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5ème catégorie ;

**Vu** la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP déposée le 10 janvier 2025, enregistrée en Mairie sous le numéro 094 022 25 0002, relative au projet de reclassement et mise en conformité du bâtiment ;

**Vu** l'avis favorable N° 25-0055 au projet d'AT n°094 022 25 0002 émis par la Sous-Commission-Départementale de Sécurité en date du 3 mars 2025.

**Vu** l'avis favorable au projet d'AT n°094 022 25 0002 émis par le service communal en charge de l'instruction du volet accessibilité

**ARRETE**

**Article 1** : la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP n° AT 094 022 25 0002 est **acceptée** sous réserve du respect de la réglementation applicable.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à M. Patrick Martini, directeur de l'établissement concerné et une copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Commissaire Principal de Choisy-le-Roi
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers

**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr) .

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le ...02/04/2025

Le Maire,

Pour le Maire de Choisy-le-Roi  
et par délégation  
Henriette MARQUIS  
Adjoint au Maire

